

cédure qu'adoptera le comité de sélection, un grand nombre de ces sénateurs ne feront pas partie du comité des chemins de fer. Je crois que ces honorables sénateurs de l'ouest devraient faire partie du comité des chemins de fer, parce que les deux tiers des chemins de fer actuellement en construction dans le Dominion se trouvent dans l'ouest du Canada. L'ouest constitue la plus grande partie du Canada. Je crois que nos représentants devraient se trouver dans ce comité, malgré toutes les vieilles règles, malgré les idées arriérées que peuvent avoir certains honorables sénateurs à ce sujet. L'ouest constitue la plus grande partie du Canada, et le progrès marche là incessamment, nous avons là de nouvelles idées, et j'espère que nous serons représentés dans le comité des chemins de fer. Quant au comité du divorce, personne ne s'en occupe beaucoup.

L'honorable M. CLORAN : Nous allons donner ce comité à Ontario.

L'honorable M. DAVIS : Oui.

L'honorable M. GIBSON : Si mon honorable ami veut se donner la peine de comparer le nombre des membres du comité de sélection de la Chambre des communes avec celui des membres du comité de cette Chambre-ci, il verra que le premier compte cinq membres, dans une Chambre où siègent trois fois plus de membres qu'au Sénat, où le même comité en compte neuf.

L'honorable M. LANDRY : Je ne crois pas que la raison donnée par mon honorable ami soit très forte. Le comité doit compter neuf membres parce que le principe est fixé par nos règles et que nous ne nous conformons qu'aux règles en nommant un pareil nombre de membres. Si les règles de la Chambre des communes fixent le nombre du comité à cinq, il ne peut en être nommé un plus grand nombre, et nous ne pouvons, nous, en avoir plus de neuf. Je crois que mon honorable ami a eu raison de dire que chaque partie du Dominion devrait avoir un représentant dans ce comité-là. Je ne comprends pas pourquoi nous refuserions cela. Les provinces sont toutes intéressées dans la formation des différents comités, et je crois que nous ferions bien d'adopter ce principe et de nommer dans le comité un représentant de chaque province. Il y a neuf provinces, et il

y aurait un représentant pour chaque province.

L'honorable M. SCOTT : Il n'y a jamais eu une pareille règle en vigueur. C'est à la Chambre de décider comment ce comité doit être composé. Il me semble que ce comité a été formé d'une manière passablement équitable. Dans le passé il a été invariablement d'usage de nommer comme membres du comité de sélection les sénateurs qui avaient les plus longs états de service. Ils sont censés savoir mieux que les nouveaux sénateurs comment les membres doivent être choisis pour les différents comités.

L'honorable M. LANDRY : C'est probablement pour cela que l'honorable ministre ne fait pas partie du comité.

L'honorable M. SCOTT : Un trop grand nombre de sénateurs désiraient faire partie du comité. J'ai voulu faire une juste distribution, et j'espère y avoir réussi. On ne peut guère prétendre que les petites provinces ont droit d'être représentées, au point de vue du nombre, comme les grandes provinces.

L'île du Prince-Édouard, par exemple, avec quatre sénateurs, ne peut guère s'attendre à être représentée, quant au nombre, comme Ontario et Québec, qui comptent vingt-quatre sénateurs. Je me suis conformé à la règle qui a été suivie dans cette Chambre-ci, et je pense que la chose qui vient d'être faite est antirisée par l'usage du passé. Sans doute la Chambre doit changer cet usage, si la majorité des membres de la Chambre juge à propos de le faire.

L'honorable M. BERNIER : Je remarque qu'aucun membre du parlement ne fait partie du comité. On a souvent regretté qu'un membre du gouvernement ne fût pas dans le comité. Il y devrait y avoir au moins un membre du gouvernement dans le comité.

L'honorable M. CLORAN : Comme représentant d'un certain élément dans cette Chambre, je dirai que je ne puis approuver absolument les observations de l'honorable secrétaire d'Etat, qui a dit que nous devrions agir ainsi parce que la chose s'est faite de cette manière dans le passé. Si je comprends bien ce à quoi vise le parti libéral, il veut modifier les usages du Sénat, sinon physiquement, du moins au point de